



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 27 avril 2009***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/04/2009

**D - 20090173**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 27 avril Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Chafika SAILOUD, Mme Sarah BROMBERG, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON,

***Cimetière Nord. Construction d'un colombarium. Décision.  
Autorisation.***

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La crémation ne cesse de se développer en France. Cette pratique qui n'était utilisée que par 10 % des familles en 1994 représentait en 2006, 27 % des inhumations.

De plus, depuis la loi 2008-1350 du 19 décembre 2008, les communes de plus de 2 000 habitants, doivent se doter d'un site cinéraire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Aussi, afin d'offrir aux bordelaises et bordelais un service supplémentaire qui réponde à une demande de plus en plus forte et de respecter la réglementation en vigueur, il est envisagé de dédier une parcelle de terrain, partie de la place centrale du cimetière Nord, à la construction d'un colombarium.

Ce site accueillerait un ensemble composé de 120 cases et cavurnes de tailles diverses disséminées sur une surface d'environ 1 190 m<sup>2</sup>.

La construction, de ce colombarium qui devra valoriser l'esthétique de ce lieu arboré et s'intégrer dans l'espace actuel sans nuire à son ordonnancement a été estimée à 127 000 euros toutes taxes comprises.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter la proposition de construction du colombarium qui répond tant à l'attente d'un certain nombre de bordelais qu'à des contraintes légales,

- autoriser Monsieur le Maire à engager les travaux décrits ci-dessus dont la dépense sera imputée sur le budget de la ville.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 avril 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Hugues MARTIN  
Adjoint au Maire**

